



HAL
open science

La double marginalité du nègre marron

Jean-Pierre Tardieu

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Tardieu. La double marginalité du nègre marron. Bulletin de l'IFAN, Série B, Sciences humaines, 1980, 42 (4), pp.693-721. hal-04065665

HAL Id: hal-04065665

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-04065665v1>

Submitted on 12 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La double marginalité du nègre marron

par JEAN-PIERRE TARDIEU ⁽¹⁾

Les réactions des esclaves noirs transportés dans les mines et les plantations du Nouveau Monde n'ont guère été examinées dans leur ensemble. Et pourtant elles ont donné lieu à bien des préoccupations à l'administration coloniale espagnole. Nombreuses furent les mesures préventives, afin d'obliger les noirs à accepter leur sort. Les textes abondent en ce sens. L'un des rares moyens qui permettaient à l'esclave d'échapper à son sort qui ne lui laissait espérer aucune amélioration était la fuite. Il devient ainsi « nègre marron », ou plutôt en espagnol « *cimarrón* ». C'est un personnage qui hantera les pensées des propriétaires latino-américains, grands et petits, jusqu'à l'abolition de l'esclavage. Ce personnage marginal par excellence deviendra même le héros de plusieurs ouvrages littéraires du xx^e siècle. Rómulo GALLEGOS a, l'un des premiers, dressé le portrait de ces êtres qui refusent leur condition dans « *Pobre Negro* ». Alejo CARPENTIER a mis en valeur la désespérance d'un *cimarrón* dans « *Guerra del tiempo* ». Miguel BARNET a eu la chance de pouvoir recueillir le témoignage autobiographique d'un vieil esclave qu'il a retranscrit dans son livre intitulé précisément « *Cimarrón* ».

*

L'étymologie de l'expression « *cimarrón* » est curieuse. Si nous en croyons Armando FORTUNE ⁽²⁾, il est admis que ce mot est d'origine espagnole et non indigène. Il viendrait de « *cima* » ou de « *cimarra* ». La « *cimarra* », selon FORTUNE, signifierait « *matorral* », c'est-à-dire : maquis, broussailles, taillis. Le *cimarrón* serait

(1) Professeur d'Espagnol à l'École normale supérieure, 08 B.P. 40, Abidjan 08, Côte d'Ivoire.

(2) FORTUNE, Armando. — Los negros cimarrones en Tierra Firme y su lucha por la libertad. *Lotería (Panama)*, n° 171, février 1971, et n° 172, mars 1972.

en quelque sorte celui qui prendrait le maquis pour échapper à sa condition. D'autre part, le fuyard se réfugiait de préférence dans les endroits escarpés qui le protégeaient des poursuites. CARPENTIER a décrit les aspects de cette chasse à l'homme pour laquelle des chiens étaient spécialement dressés. D'où peut-être le surnom de « *cimarrón* », celui qui se cache au plus haut des montagnes. Quant au suffixe « *-arrón* », il serait à rapprocher du suffixe « *-arrón* » que l'on trouve dans des expressions comme « *vozarrón* ». Ce vocable s'est étendu par la suite aux indiens et aux animaux. Il a été utilisé dans la seconde moitié du xvi^e siècle, c'est-à-dire à un moment où la traite avait pris une grande ampleur.

Nous savons que la traite des noirs a commencé très tôt après la découverte des Indes Occidentales. On a d'abord fait venir les esclaves d'Espagne, en particulier d'Andalousie, où ils étaient nombreux dès l'invasion musulmane. Dès que les Portugais se réservèrent le monopole de la traite, il fallut passer par leur intermédiaire pour se procurer cette main-d'œuvre que les colons réclamaient à cor et à cri dans leur correspondance officielle avec la métropole. Les indiens ne pouvaient résister aux mauvais traitements, aux épidémies contre lesquelles ils n'étaient pas immunisés, aux conditions de vie qui provoquaient une dénatalité, aux travaux forcés qui allaient contre leurs traditions. Il fallait donc substituer à cette main-d'œuvre une autre qui fût tout aussi servile et bon marché. Ce processus a été longuement étudié. Bartolomé DE LAS CASAS reconnaissait lui-même que le recours aux noirs était une mesure indispensable pour soulager les indiens, proposition qu'il regretta plus tard.

Les noirs ont essayé d'échapper à l'esclavage dès ses débuts. En 1503 OVANDO, nommé gouverneur de l'île Hispaniola, écrivait au gouvernement espagnol pour demander l'arrêt de l'envoi des noirs, car ils fuyaient et se réunissaient avec les indiens. Cette alliance dans la marginalité est à noter. Nous verrons qu'elle se répétera sans cesse tout au long de l'histoire de l'esclavage et dans toutes les Amériques. Dès cette époque, les fuyards étaient passés maîtres dans l'art d'échapper aux poursuites, ce qui peut s'expliquer par une meilleure connaissance de la nature, du moins pour les noirs « *bozales* », en provenance directe d'Afrique (1).

(1) Voir : SAGO, José Antonio. — Historia de la esclavitud de la raza africana en el Nuevo Mundo y en especial en los países americano-hispanos, *Barcelona*, 1879, t. I, p. 62.

*

Quelles étaient les causes de cette fuite vers la nature, loin des mines, des champs de canne ou des moulins à sucre ? Tout d'abord, comme le souligne à juste titre Rolando MELLAFE, il y a un lien évident entre les cultures agricoles et le marronnage. C'est d'ailleurs dans les campagnes que les conditions de travail sont les plus difficiles à supporter, et il est bien tentant de prendre la clé des champs. De plus il est facile de survivre dans une nature aussi généreuse que celle des îles Caraïbes ou de l'Amérique centrale, qui ressemble beaucoup à celle des côtes occidentales de l'Afrique d'où parvenait la majorité des esclaves. Ce ne sera moins dans les régions andines où le *cimarrón* ne pourra se cacher dans une luxuriante végétation.

L'un des facteurs les plus importants de la fuite est, cela va de soi, le désir de liberté, d'autant plus grand que le noir était introduit dans des structures qui lui étaient totalement étrangères où la notion de rentabilité réglait toutes les activités et le comportement des colons et des contremaîtres envers lui. Ce désir de rentabilité explique les mauvais traitements de tous genres qu'enduraient les esclaves. Point n'est besoin d'insister sur cet aspect : il suffit de se reporter aux ouvrages traitant de ce thème. Je me contenterai d'ajouter quelques notions peu exploitées.

Très vite le gouvernement espagnol a exigé qu'il soit procédé à un minimum d'instruction religieuse, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. En 1545, il est ordonné que tout propriétaire de plantation, de moulin à sucre ou d'élevage utilisant des noirs, établisse sur ses terres une maison ou une cabane qui servirait d'église. Chaque jour les noirs avant d'aller au travail y feraient leurs prières. En outre, tous les dimanches, ils devraient assister à l'office, recevoir la communion et l'instruction religieuse (1). Il était prévu que le baptême serait accordé au bout de six mois, étant donné la bonne disposition des noirs. Telle était la théorie. En pratique, il en allait tout autrement. Le gouvernement aura sans cesse à cœur de renouveler ces instructions. En 1565, une cédula est envoyée à l'archevêque de Mexico pour lui rappeler ces exigences élémentaires. Il est même ordonné aux propriétaires de prendre en charge les prêtres nécessaires à

(1) Colección de documentos para la historia de la formación social de Hispano-América, 1493-1810, t. I, Madrid, 1953, C.S.I.C.

la catéchèse (1). Une lettre identique est envoyée aux officiers royaux de Cuba en 1587 (2), et du Guatemala. Les propriétaires n'appliquant pas ces décisions seraient passibles d'une amende. Car, remarque le roi, il serait dommage de ne pas profiter de l'« inclination des noirs pour le christianisme et de la facilité qu'il y a à les convertir » (3). Ces instructions se répétèrent jusqu'à la fin de l'esclavage officiel. Nous les retrouvons dans le célèbre « *Código negro carolino* » en 1784. Il y est reconnu que la religion représente un dérivatif pour la misère des esclaves, qu'elle seule peut leur faire oublier leur « sort misérable » en échange de « la connaissance de leur véritable lumière ». Leur adhésion au christianisme, est-il affirmé plus loin, est « de la plus grande importance pour la sécurité intérieure et extérieure de l'île » (Saint Domingue) (4). Voilà clairement exprimés les objectifs de l'évangélisation des esclaves. Or celle-ci aura des résultats souvent imprévisibles pour les administrateurs et hommes politiques. Au lieu de faciliter la résignation en échange du bonheur dans l'au-delà, il semble que des noirs aient vu à travers le christianisme un message de justice. Henry KAMER va même jusqu'à affirmer qu'il était très possible que pour les noirs la religion chrétienne fût une religion de liberté, ce qui expliquerait les réticences des maîtres à favoriser l'endoctrinement dans leurs terres (5). Il est vrai qu'à travers nos études, et nous en reparlerons plus tard, nous avons remarqué que les *cimarrones* réunis en « *palenques* » essayaient de maintenir vivace l'expression de la foi, sollicitant parfois l'aide d'un prêtre lors des tractations en vue de leur soumission. Donc, quoique aliénante, la religion dans une certaine mesure pouvait exacerber le désir de liberté. Il convient de limiter toutefois ce facteur pour la bonne raison que beaucoup de noirs, surtout dans les Antilles et en Amérique centrale, se tournèrent vers des pratiques syncrétiques qu'ils jugèrent plus en accord avec leur situation.

Dans leur souci d'apaiser les velléités de liberté des noirs, les autorités ont cru voir dans la disproportion qu'il y avait entre

(1) *Id., ibid.*, p. 449.

(2) *Id., ibid.*, p. 572.

(3) Colección de documentos inéditos relativos al descubrimiento, conquista y organización de las antiguas posesiones españolas de América y Océano, sacados en su mayor parte del Real Archivo de Indias, Madrid, 1864-1884, t. XI, p. 83-84.

(4) Código negro carolino (1784) — Código de legislación para el gobierno moral, político y económico de los negros de la Isla Española-Santo Domingo, 1974, p. 163.

(5) KAMEN, Henry. — El negro en Hispanoamérica (1500-1700). *Anuario de Estudios Americanos*, t. XXVIII, Séville, 1971, p. 131.

les esclaves hommes et femmes un motif de rébellion. Les textes qui régissent la traite des noirs exigent qu'il y ait un tiers de femmes par cargaison. Les licences de traite accordées par le roi ne manquent pas de rappeler cette règle. Les *asientos* l'imposent aux négriers qui devront « naviguer » aux Indes « *un tercio de hembras* » (1). Cette proportion n'était d'ailleurs pas suffisante et les relations entre hommes et femmes ne pouvaient être qu'éphémères. Le mariage était contraire aux intérêts du maître qui vendait et achetait ses esclaves comme des outils de production. Le résultat de cette situation est ce qu'Armando FORTUNE appelle « *agamia forzosa* » (2).

MELLAFE, quant à lui, assure que l'intensité du marronnage était en relation avec les crises agricoles, du moins au Pérou, où il est prouvé que le phénomène s'amplifiait avec les mauvaises récoltes et les sécheresses (3).

Toute une stratégie fut élaborée pour lutter contre ce fléau de l'économie coloniale. L'esclave était un capital, source de rendement qu'il fallait surveiller de près en réinvestissant le moins possible. Rares étaient les esclaves qui une fois repris, échappaient aux châtimens. Acosta SAIGNES cite pourtant l'exemple de Pedro QUIROGA, fondeur dans un atelier royal du Venezuela, qui s'échappa plusieurs fois impunément, son « habileté productive » le mettant à l'abri des châtimens (4).

*
* *

J'ai dit plus haut que la topographie et la végétation des Amériques tropicales facilitaient le dessein des nègres marrons. Précisément les lieux de débarquement des noirs sur les côtes du Nouveau Monde se situent en de telles contrées. Rien de plus normal que les fuites aient lieu d'abord dans la région de Cartagena des Indes, le port de débarquement, ou lors de la traversée de l'Isthme de Panama, sur le chemin du Pérou. Le roi dans sa correspondance avec le Président de l'Audience de Tierra Firme (1571) fait allusion à cet état qui est inquiétant : « il nous a été

(1) Voir les « *legajos* » de la section « *Contratación* » de l'Archivo General de Indias.

(2) *Op. cit.*, p. 23.

(3) MELLAFE, Rolando. — Breve historia de la esclavitud en América Latina, México, 1973, p. 118.

(4) ACOSTA SAIGNES, Michel. — Vida de los esclavos negros en Venezuela. Casa de las Américas, Cuba, 1978, p. 123.

fait relation que dans cette province il y a quantité de noirs marrons » (1).

Les noirs essayaient, comme nous le verrons, de recréer des structures sociales en se regroupant et en formant des « *palenques* ». L'arrière-pays de Cartagène sera favorable à l'établissement de tels regroupements. Tous étaient situés dans des montagnes difficiles d'accès. Au nord de Cartagène, dans la Sierra del Luruaco se trouvaient au xvii^e siècle les palenques de Betancur et de Matubere ; au centre, ceux de San Miguel et del Arenal se dressaient dans la Sierra de María ; au sud, dans la Sierra de San Lucar, les palenques de *Cimarrón* et de Norosi étaient en plus protégés par les rivières Magdalena et El Netchi (2). C'est également près d'un fleuve, le San Pedro, et dans un endroit inexpugnable que se réfugia en 1552 Miguel, travailleur des mines de Buria au Venezuela (3).

En fait le paysage n'était pas toujours aussi favorable aux projets des fugitifs. Dans ce cas, ils se contentaient d'un lieu aussi isolé que possible. Ainsi au Pérou les plaines de Trujillo et de Lima leur offraient leurs roselières (4). Dans les « *llanos de Ceniza* », État de Trujillo, au Venezuela, se dressait un village fortifié d'esclaves fugitifs (1648). En 1662, on découvre dans les plaines de Barcelona, sur les rives de l'Orénoque, une autre agglomération de ce genre. Les exemples pourraient être multipliés (5).

*

La taille de ces communautés était variable. Elle dépendait de la densité des noirs dans la région, des éléments naturels de défense, de l'inefficacité des poursuites, et aussi des talents d'organisation des rebelles.

En 1546, un groupe de deux à trois cents noirs s'était formé à Baoraco, un de quarante à cinquante à La Vega, dans l'île de la Española (6). En 1550, deux cent cinquante conjurés se

(1) *Cedulario indiano recopilado por Diego de Encinas* Reproducción fac-simil de la edición única de 1596 de Alfonso GARCÍA GALLO, *Madrid*, ed. Cultura Hispánica, p. 393.

(2) BORNEGO PLA, María del Carmen. — *Palenques de negros en Cartagena de Indias a fines del siglo xvii*, *Séville*, 1973, p. 267.

(3) ACOSTA SAIGNES, *op. cit.*, p. 182.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 186-187.

(5) *Id.*, *ibid.*, p. 186-187.

(6) SAGO, *op. cit.*, p. 190-191.

retirèrent à Nueva Segovia dans le gouvernement du Venezuela. Dans cette même contrée, en 1552, près de Barquisimeto se rassemblèrent plus de cent quatre-vingts noirs. A Panama, dans les années 1553, près de Nombre de Dios, se trouvent dans les forêts quelques villages de marrons qui totalisent approximativement huit cents personnes. Il faut dire qu'à ces noirs se joignaient bien souvent des indiens ⁽¹⁾. Le *cimarrón* Miguel, installé près du fleuve San Pedro au Venezuela en 1552 avait fait peindre en noir ses alliés indiens pour qu'ils puissent se confondre avec ses hommes au combat.

La multiplication de ces villages inquiéta le Conseil des Indes qui dans sa consultation du 31 octobre 1579 conseille au roi la modération dans l'octroi des licences d'esclaves, car seulement dans la province de Tierra Firme, il y avait plus de quatre mille cinq cents rebelles ! La situation était identique dans la Nouvelle Espagne et dans l'île Española ⁽²⁾.

Ces regroupements avaient parfois la vie longue lorsque les autorités ne parvenaient pas à les déloger de leurs retranchements. Ils arrivaient ainsi à s'accroître d'une façon inquiétante. En 1686, le roi indique au Président de l'Audience de Santa Fe dans le Nouveau Royaume de Grenade qu'il a été informé par Fray Feliz CARLOS DE BONILLA que, retirés depuis plus de soixante ans dans des montagnes à trente lieues du fleuve de la Magdalena, des fugitifs s'étaient multipliés de telle façon qu'ils atteignaient les trois mille têtes ⁽³⁾.

ACOSTA SAIGNES, s'appuyant sur des statistiques précises, pense qu'au début du XVIII^e siècle, il y avait vingt mille *cimarrones* au Venezuela, et à la fin du même siècle, trente mille, alors que, selon HUMBOLT, les esclaves ne dépassaient pas soixante mille ⁽⁴⁾.

*
* *

Les noirs enfuis dans la forêt ou la montagne se sont efforcés de constituer des communautés qui, à leur tour, attiraient d'autres fugitifs en quête d'une structure d'accueil sécurisante.

(1) *Id., ibid.*, p. 190-1-6, 206, 207.

(2) ACOSTA SAIGNES, *op. cit.*, p. 182.

(3) SCHÄFER, Ernesto. — El consejo real y supremo de las Indias, *Séville*, 1935, t. I, p. 162.

(4) Colección de documentos para la historia de la formación social..., *op. cit.*, vol. II, t. II, p. 783.

(5) ACOSTA SAIGNES, *op. cit.*, p. 198.

Comment pouvaient vivre ces communautés ? Les origines de leurs membres étaient très variées. Elles n'ont pu reconstituer des groupes tribaux, si ce n'est en quelques endroits précis comme en Guyane par exemple (1). Mais c'est là l'exception. Nous verrons que les nègres marrons ont d'abord organisé des structures politico-militaires qui leur permettaient de survivre et de se défendre contre les tentatives de répression des espagnols.

Ces communautés ont été appelées « *palenques* » ou « *quilombos* », ou même « *cumbés* » au Venezuela. « *Palenque* », terme de loin le plus répandu, provient, selon le *Diccionario de la Real Academia*, du bas latin « *pallanca* » qui procède de « *palus* », bout de bois, ce qui indique que le bois sera un élément constitutif très important de ces villages. Le mot « *palenque* » est employé de nos jours dans le sens de palissade qui sert à défendre un lieu ou clore un terrain. « *Quilombo* » est vénézuélien et désigne des sortes de huttes ou de cabanes fabriquées par les fugitifs à partir des matériaux que leur offrait la nature : bois, branchages, chaume, palmes, etc. Quant à « *cumbé* », l'origine est moins évidente, ce terme désignant une certaine danse de noirs (2).

Le mot « *palenque* » a une forte connotation défensive. C'était bien une fortification destinée à résister aux assauts des milices blanches formées pour réduire ces rebelles. Nous avons vu précédemment que leur localisation était choisie à cet effet. Les différents rapports écrits par les capitaines de milices ou par les administrateurs, les prêtres servant d'intermédiaires, nous donnent une idée de ces palenques. Dans la région de Cartagène des Indes, ils étaient entourés de fosses couvertes de piques, procédé copié des indigènes (3). La complexité de ce système défensif pouvait s'accroître. En 1586, don Luis DE ROJAS, gouverneur du Venezuela décrit le retranchement des nègres marrons du Mariscal Castellanos. Le capitaine Juan ESTEBÁN qu'il avait envoyé combattre les rebelles se trouva face à un village fortifié, entouré de madriers très épais et doté de sept fortins. Étonnés par une telle réalisation, les soldats l'appelèrent la Nouvelle Troie (4). Beaucoup plus tard, en 1692, toujours dans la région de Cartagène, le palenque n'aura pas évolué dans sa forme :

(1) BASTIDE s'intéresse aux Bosh, cimarrones des Guyanes hollandaise et française dans « Les Amériques noires », Paris, Payot, 1962, p. 57 et sq.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 71.

(3) BORREGO PLA, *op. cit.*, p. 26-27.

(4) ACOSTA SAIGNES, *op. cit.*, p. 183.

celui du Tabacal est protégé par des fossés (*hondonadas*) couverts de piques (*puyas*) (1).

Outre les trois termes antérieurement cités, l'on trouve sur le tard l'expression « *rochela* ». En 1776, il existait une « *rochela de zambos, negros y mulatos* » à Cata au Venezuela. Il s'agit d'une expression particulière à ce pays pour désigner une réunion de troupeaux sauvages, ou le lieu où se réunit ce troupeau, d'où un glissement de sens vers village de noirs fugitifs. Ce terme est employé dans les llanos. Cette communauté de Cata était composée de cinquante cases habitées par quatre-vingts familles (2).

*

L'élaboration de telles fortifications nous laisse penser que l'organisation des palenques était assez poussée. J'ai déjà dit qu'il était difficile de composer des communautés homogènes au point de vue racial pour les fugitifs. Ceux-ci savaient faire abstraction de leurs différences ethniques pour s'unir face à l'adversaire commun. Le Tabacal auquel j'ai fait allusion plus haut était composé de congos, de popos et de minas. Si ces deux dernières ethnies étaient voisines en Afrique [Côte des Esclaves jusqu'au Dahomey], les premiers en étaient fort éloignés (3). Il n'y avait pas que des noirs en provenance directe des côtes africaines. Les noirs créoles, c'est-à-dire nés en Amérique, se regroupaient aussi de la sorte. En 1684 le gouverneur général de Cartagène envoie Bartolomé NARVÁEZ à la conquête d'un palenque de la Sierra de María composé uniquement de noirs créoles, dont le chef s'appelait d'ailleurs Domingo CRIOLLO (4).

*

Ces communautés se donnaient un chef qui s'imposait par son sens de l'organisation, sa bravoure. BORREGO PLA nous indique que dans la région de Cartagène, on l'appelait « vice-roi », imitant ainsi le système administratif espagnol. La présence du sorcier (*brujo*) donnait cependant une note africaine au village (5). Il arrivait que le pouvoir se dédoublât : c'est le cas du Tabacal, où l'administration civile appartenait à un « capitaine », Domingo

(1) BORREGO PLA, *op. cit.*, p. 83.

(2) ACOSTA SAIGNES, *op. cit.*, p. 191.

(3) BORREGO PLA, *op. cit.*, p. 81.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 33.

(5) *Id.*, *ibid.*, p. 26-27. Pour le substrat africain chez le *cimarrón*, voir : BASTIDE, *op. cit.*

PADILLA, et le pouvoir militaire revenait à un « capitaine de guerre », FRANCISCO ARARA.

En ce qui concerne le domaine religieux, les situations étaient fort différentes selon le niveau acquis au contact des maîtres. Au Venezuela, dans les « Llanos », Fray Marcelino de SAN VICENTE porte à la connaissance du roi en 1702 que les fugitifs noirs, mulâtres ou pardos « mènent une vie scandaleuse, plus blâmable que celle des gentils eux-mêmes, en commettant de très graves offenses envers Dieu, sans signe extérieur de la religion catholique, car ils vivent et meurent comme des barbares... » Il semblerait donc que ces noirs eussent vite abandonné le vernis religieux de l'esclavage (1).

MELLAFE parle de fort syncrétisme religieux qui aurait régné à l'intérieur des palenques, en se combinant avec des formes messianiques de plus en plus claires aux XVIII^e et XIX^e siècles (2). Cependant, il y avait des palenques qui essayaient de conserver le plus possible de la religion catholique. Ainsi, après la défaite des *cimarrones* du Mariscal Castellanos, on apprend que l'un des noirs de la communauté, revêtu, à l'exemple des prêtres, d'un surplis et d'une barrette, disait la messe et baptisait les enfants qui naissaient (3). Donc, les palenques n'étaient pas forcément un symbole de rejet de tout ce qui appartenait au monde de l'oppression. Une fois la liberté retrouvée, certains étaient prêts à accepter quelques aspects de la civilisation espagnole, ceux qui étaient synonymes d'espoir. Cela prouve la force de l'impact de la religion chez ces êtres désesparés qui loin de leurs racines avaient besoin de se rattacher à une foi transcendante.

*

La générosité de la nature, dans les régions tropicales, n'était pas suffisante pour assurer la subsistance de groupes trop importants. La cueillette ou la chasse telles que les décrit CARPENTIER dans son œuvre citée ci-dessus n'étaient pas d'un apport assez riche. Les fugitifs surent s'organiser sur le plan de l'agriculture, profitant de leur isolement pour exploiter la terre. L'économie des palenques de Cartagène était basée sur la culture du manioc et du maïs. D'après les travaux de recherche de Borrego PLA,

(1) ACOSTA SAIGNES, *op. cit.*, p. 180.

(2) MELLAFE, *op. cit.*, p. 123.

(3) ACOSTA SAIGNES, *op. cit.*, p. 183.

chaque noir semait son propre champ et répartissait exclusivement le produit de sa récolte aux membres de sa famille (1). Une fois détruit le palenque de Tabacal, l'interrogatoire du chef Domingo PADILLA permit d'apprendre que les fugitifs procédaient à la culture du haricot, de la patate et de la banane (2). Lorsque les palenques se dressaient non loin de cours d'eau, la pêche était pratiquée, parfois l'élevage. L'on procédait même au troc de biens de consommation, en particulier avec les indiens des alentours. Au Venezuela, les noyaux *cimarrones*, dans les parages du Río Hacha, de Coro et de Maracaïbo, commerçaient avec les indiens Onotos et d'autres aborigènes qui devinrent leurs alliés (3). Cela prouve que ces communautés avaient établi toute une politique d'échanges, signe d'une structuration logiquement élaborée. Ne pouvant rien attendre des blancs, il ne restait plus aux marrons qu'à se rapprocher des autres groupes marginaux de la société coloniale. Il s'agit là d'un cas précis, car il en allait tout autrement lorsque les noirs jouissaient d'un petit pouvoir que leur concédaient leurs maîtres *encomenderos* par exemple.

*

Si les conditions d'existence ne permettaient pas la culture, et c'était le cas lorsque ces communautés se trouvaient dans une région hostile, ou lorsqu'elles étaient sans cesse harcelées par les milices des colons, outre la cueillette et la chasse, il ne restait plus aux noirs qu'à voler. Lors d'une enquête au sujet du développement de l'élevage dans les îles de Coche et de Cubagua au Venezuela, Vargas MACHUCA écrit en 1610 au roi qu'il était totalement contre ce projet, car cela aurait assuré leur nourriture aux nègres marrons. Toujours dans le même pays, le capitaine FRANCISCO DE BREA LEZAMA en 1665 rencontre des villages de fugitifs, dans les plaines de Barcelona, qui avaient l'habitude de se nourrir aux dépens des élevages voisins, s'emparant également des chevaux et des mules, allant jusqu'à piller la ville de San Sebastián de los Reyes. Pour ce faire, ils avaient établi une alliance avec les indiens de la région (4). Cette situation dure jusqu'à la fin du XVII^e siècle : en 1784, Pablo DIANA, chargé de

(1) BORREGO PLA, *op. cit.*, p. 26.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 87.

(3) BRITO FIGUEROA. — El comercio de esclavos y la mano de obra esclava en la economía colonial venezolana, in : Facetas del esclavo africano en América latina. Ponencia presentada por el Instituto de Estudios Africanos de la Habana.

(4) ACOSTA SAIGNES, *op. cit.*, p. 186.

la justice dans la vallée de Carayaca communiquait au gouverneur que les *cimarrones* provoquaient de graves dégâts aux récoltes des plantations (1).

A l'occasion, les *cimarrones* devenaient des bandits de grands chemins. Le meilleur endroit pour déployer de telles activités se trouvait incontestablement sur la route qui conduisait de Nombre de Dios à Panama, en Tierra Firme, itinéraire que devaient emprunter les longues files de mules transportant les marchandises en provenance d'Espagne et à destination du Pérou. Déjà en 1553, au nombre de huit cents, ils assassinaient des Espagnols afin de saisir leurs marchandises. S'ils ne s'attaquaient pas aux convois de mules, c'était aux barques qui effectuaient le trafic le long du fleuve Chagre (2). Cette zone au trafic intense était favorable à de telles opérations, de même que les régions côtières, où, de voleurs, les noirs se transformaient en contrebandiers, prouvant ainsi une faculté d'adaptation et une ingéniosité indéniables. En 1778, l'on communique au gouverneur qu'à Caruaó de nombreux *cimarrones* réalisaient un trafic clandestin en remettant à des capitaines de navires du cacao volé aux plantations allant de San Faustino à Caracas (3). Pour ce faire, les *cimarrones* étaient de connivence avec des noirs libres.

Voilà donc comment arrivaient à survivre pendant plusieurs décennies parfois des structures autonomes, incomplètement autarciques cependant dans la mesure où elles recherchaient l'alliance avec les indiens pour le troc, ou exploitaient la société qui les avait asservies, par le vol, le pillage ou la contrebande, juste retour des choses en quelque sorte. A la vérité, rien n'était à l'abri des incursions des fugitifs : c'est ainsi qu'ils s'étaient emparés de quelque trois cents mines d'or dans les zones de Norosi et de la Quebrada del Cimarrón (mines de San-Lucar) dans le gouvernement de Cartagène (4). On arrive à la situation paradoxale que les esclaves achetés pour l'exploitation du métal précieux renversaient totalement les rôles.

*
* *

Les palenques étaient sans cesse la visée des milices envoyées par les divers gouverneurs, ou formées par des regroupements de

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 192.

(2) SACO, *op. cit.*, p. 207.

(3) ACOSTA SAIGNES, *op. cit.*, p. 192.

(4) BONNEGO PLA, *op. cit.*, p. 109.

propriétaires terriens, dans le but, non seulement de récupérer leurs esclaves, qui représentaient un investissement important, mais aussi dans celui de stopper un mouvement qui éveillait l'émulation des autres esclaves. Le marronnage représentait une saignée importante dans l'économie de plantation, et aussi dans les échanges commerciaux puisque de nombreux axes de trafic n'étaient pas sûrs. Enfin, les haciendas étaient menacées, non seulement dans leurs biens, mais aussi dans la vie de leurs propriétaires. Bref, toute l'économie des colonies à forte densité noire était remise en question par les *cimarrones*.

Ces bandes s'arrangeaient donc pour mieux résister à la répression, comme nous l'avons déjà vu. Mais leur comportement n'était pas uniquement défensif. L'agressivité était une condition de survie pour eux dans la mesure où leur subsistance reposait sur le vol et le pillage par exemple. Les marrons se constituaient un arsenal qui allait des armes les plus rudimentaires à d'autres plus modernes. Certains se souviennent des armes traditionnelles de l'Afrique ou adoptent celles des aborigènes. En 1575 au Venezuela, l'auditeur ALONSO CRIADO DEL CASTILLO décrit ces guerriers nus, pourvus « d'ares très grands et robustes, de flèches très pointues, de petites lances plus grandes que des dards ou de machettes » (1). Le fonctionnaire précise toutefois que les flèches n'étaient pas empoisonnées au moyen d'herbes, ce qu'ils ne savaient pas faire. Ce n'était pas toujours le cas, puisqu'à Terre Ferme, en 1553, sur le chemin de Nombre de Dios à Panama, les bandes de *cimarrones* disposaient de flèches empoisonnées qu'ils devaient non pas tellement à leurs souvenirs africains qu'à leur alliance avec quelques indiens (2). Naturellement les rebelles s'emparaient des armes des ennemis qu'ils avaient tués. Ces ennemis, SAGO les appelle des « chrétiens » établissant ainsi une hiérarchie des valeurs caractéristique de l'idéologie de l'époque où il écrivait. Pour se protéger des coups des adversaires, ils se revêtaient de peaux de taureaux dans l'île de l'Espanola (3).

À un niveau d'organisation supérieure s'établissait un trafic d'armes, du moins pour ceux qui en avaient les moyens, tels certains *cimarrones* du gouvernement de Cartagène qui exploitaient les sables aurifères des rivières. Grâce à leurs relations clandestines avec les noirs des plantations, et en échange de poudre

(1) ACOSTA SAIGNES, *op. cit.*, p. 78.

(2) SAGO, *op. cit.*, p. 207.

(3) *Id.*

d'or, ils parvenaient à acquérir des armes à feu achetées à la ville. Bizarrement, remarque BORREGO PLA, en 1693, les créoles préféraient employer les armes traditionnelles, délaissant les armes à feu aux Minas (1). Peut-être cela était-il dû au fait que les Minas avaient été très tôt en contact avec les armes européennes par le biais du troc négrier, et avaient encore le souvenir de leur usage, alors que les Créoles n'avaient guère eu l'occasion de s'en servir.

*

Si, comme l'a noté BORREGO PLA, de nombreux palenques se caractérisaient par la non-convivence avec les indigènes, force est de remarquer lorsque l'on parcourt les rapports écrits par les fonctionnaires royaux que les *cimarrones* avaient su pratiquer parfois une politique de rapprochement avec l'autre élément marginal de la colonie : l'indigène. Certains capitaines de noirs fugitifs enrôlèrent dans leurs troupes des indiens. En 1552, MIGUEL, fuyant d'une mine, avait organisé au Venezuela, sur les rives du fleuve San Pedro, une troupe composée certes de noirs, mais aussi d'indigènes peints en noir. Voilà un bon exemple de tactique militaire (2).

En plus des alliances intérieures, apparaissent les alliances extérieures, je dirais presque un début de politique extérieure, en particulier sur les côtes des Caraïbes ou du Pacifique. Ce fut là une préoccupation constante pour les gouverneurs et vice-rois, qui n'avaient de cesse d'en entretenir le roi. Ce dernier prend le danger très au sérieux. Il ordonne en 1575 de lutter contre les fugitifs pour éviter toute alliance avec les corsaires qui assaillaient le littoral de Tierra Firme (3). En 1578, le vice-roi Francisco DE TOLEDO rend compte au roi de son action contre une telle alliance à Tierra Firme, où il avait envoyé son lieutenant pour diriger les opérations. C'est ainsi que, avec les *cimarrones*, furent faits prisonniers quinze corsaires anglais, dont un capitaine et un pilote de navire. D'après le vice-roi, il s'agit d'une politique délibérée de la reine d'Angleterre pour déstabiliser la colonie espagnole qui attire ses convoitises. Étant des hérétiques, les anglais faits prisonniers sont remis à l'Inquisition (4). La poli-

(1) BORREGO PLA, *op. cit.*, p. 26-27.

(2) ACOSTA SAIGNES, *op. cit.*, p. 182.

(3) Colección de documentos para la historia de la formación social de Hispano-América..., *op. cit.*, p. 489-490.

(4) Archivo General de Indias, Sección Lima, Legajo 30, cuaderno III, fol. 44 a-r, lettre du 15/X/1578.

tique des corsaires était parfois plus habile. En 1616, le vice-roi, prince d'Esquilache, décrit au roi le stratagème adopté par les anglais. Parmi les prisonniers qu'ils avaient faits sur un navire en provenance d'Arica, les britanniques avaient choisi deux noirs qu'ils relâchèrent par la suite à Payta. Capturés par le *corregidor* de Piura, ils avouèrent que les anglais les avaient persuadés de soulever d'autres noirs, auxquels ils viendraient en aide. Certes, les *cimarrones* étaient moins nombreux au Pérou que dans l'Isthme, mais il est sûr qu'ils étaient inclus dans la stratégie des anglais (1).

*
* *

Les fugitifs s'octroyaient souvent un rôle de libérateurs. Non seulement par altruisme, mais aussi par calcul, sachant que leurs files avaient besoin de grossir pour mieux résister et conserver leur indépendance. En 1617, les fugitifs de la région de Trujillo, dans les « llanos » du Venezuela, emmenaient avec eux les esclaves des lieux qu'ils attaquaient (2). En fait le désir de se maintenir et de progresser était impérieux. L'on peut évoquer les marrons de la Nueva Segovia, au Venezuela, qui s'organisèrent pour attaquer les blancs, après que chacun eût désigné la femme blanche qu'il épouserait après la victoire. Plutôt que l'expression d'un désir sexuel envers la personne tabou, ne faut-il pas voir ici le recours à l'une des possibilités qu'il restait aux fugitifs de se perpétuer ? J'ai déjà parlé de la faible proportion qu'il y avait de femmes noires parmi les esclaves. D'autre part, elles avaient moins de chances de s'échapper ou de réussir dans leur fuite (3). Les *cimarrones* s'emparaient également d'indiennes comme le firent les troupes de Domingo PADILLA du palenque de Matubere, près de Cartagène vers 1692 (4). Vers les années 1615, le marquis DE GUADALCAZAR, vice-roi du Mexique, avait, dans sa correspondance au roi, fait allusion au rapt par les *cimarrones* d'indiennes mariées dans la région de Vera Cruz.

*

Comme le souligne Solange DE ALBERRO, le palenque est « un retour impossible aux sources » de l'Afrique (5). D'abord, parce

(1) *Id., ibid.*, Legajo 37, n° 26, fol. 1 a-r.

(2) AGOSTA SAINES, *op. cit.*, p. 187.

(3) SAGO, *op. cit.*, p. 196.

(4) A.G.I., México 29, n° 4 D, fol. 1 a-r.

(5) ALBERRO, Solange B. DE. — Noirs et mulâtres dans la société coloniale mexicaine

qu'il y avait une grande hétérogénéité des éléments constitutifs : créoles, africains, ethnies très diverses. Et puis, il fallait s'adapter aux conditions pour survivre, comme nous venons de le voir. La colonisation avait fait son œuvre en laissant des traces indélébiles dans la mentalité des *cimarrones*, leurs structures sociales et leurs pratiques religieuses. Enfin l'ennemi était toujours là, qui essayait de réduire ces foyers de rébellion.

*
* *

Les conséquences d'une telle situation étaient graves pour l'ensemble de la colonie espagnole, depuis le Mexique jusqu'au Pérou.

Tout d'abord se posait un problème de sécurité. Nous avons vu que les *cimarrones* attendaient les voyageurs et les convois sur les chemins menant aux grands centres de l'empire, comme la route de Vera Cruz à Mexico et celle de Nombre de Dios à Panama. En 1574, l'administration royale envisage des mesures contre ce fléau à Tierra Firme. Beaucoup d'Espagnols sont tués sur les grands chemins et dans les plantations isolées (1). Certaines villes sont menacées directement comme San Sebastián de los Reyes que les marrons essaient d'investir au Venezuela en 1665 (2). Les Anglais, ai-je dit, profitaient de la situation, ce qui ne laissait pas d'augmenter le sentiment d'insécurité des Espagnols qui craignaient en plus l'influence néfaste des fugitifs sur les esclaves des villes. L'on redoutait des soulèvements et les psychoses n'étaient pas rares. Il suffit d'évoquer à cet égard le complot des noirs de Mexico en 1537, avorté grâce à la diligence du vice-roi MENDOZA. Une union se serait sans doute produite entre esclaves, *cimarrones* et indiens, dans le but de massacrer tous les Espagnols (3).

En plus de ce péril, les Espagnols subissaient les conséquences économiques des activités des *cimarrones*. Le roi se plaint de ce que le commerce souffre de ce manque de sécurité, en particulier à Tierra Firme (4). L'agriculture pâtit des vols et des pillages commis par les fugitifs qui s'emparent de récoltes, de bêtes, et

d'après les archives de l'Inquisition (xvi^e-xvii^e s.). *Cahiers des Amériques latines*, 1^{er} semestre 1978, p. 57-87.

(1) Cedulaire indiano recopilado por Diego de Encinas, *op. cit.*, p. 395.

(2) ACOSTA SAIGNES, *op. cit.*, p. 187.

(3) Colección de documentos inéditos..., t. II, p. 198-199.

(4) Cedulaire indiano recopilado por..., p. 393.

pratiquent la contrebande. Les grands centres économiques risquent l'asphyxie, si les axes qui les relient à l'arrière-pays ne sont pas sûrs. L'approvisionnement de ces villes sera difficile, chose grave pour les ports où mouille la flotte comme Cartagène et Vera Cruz. D'autre part ces navires recevaient des produits ou matières premières destinées à la métropole, en provenance du Pérou et du Mexique. Ainsi l'activité des *cimarrones* avait une incidence de taille dans l'économie espagnole dépendante des métaux précieux américains. De même les marchands des Indes n'étaient pas sûrs de recevoir les articles destinés à la consommation locale. Or nous savons aussi que ce commerce était extrêmement important, pour la bonne raison que Madrid avait toujours limité le développement de la production d'objets manufacturés en Amérique pour ne pas porter préjudice à l'industrie péninsulaire.

En plus, la fuite ou la libération d'esclaves par les *cimarrones* représentaient pour le propriétaire une perte considérable : il voyait s'envoler capital, amortissement et bénéfices, et dépérir sa plantation par manque de bras.

Un certain dépeuplement s'annonçait dans les endroits les plus menacés, autour de Nombre de Dios par exemple, dont le gouverneur SANTIAGO écrivait à l'empereur en 1552 pour lui signaler que dans l'agglomération d'Arla, il ne restait que trois ou quatre foyers pauvres, et qu'ils demandaient à abandonner le pays, poussés par la peur⁽¹⁾.

Il est évident donc que le cimarronage faisait grand tort non seulement aux colonies, mais aussi à l'économie du royaume. Dès lors, on comprend aisément la préoccupation de l'administration centrale pour pacifier en particulier Tierra Firme, réduire les foyers d'insurrection, et enfin pour prévenir toute tentative de fuite.

*
* *

Ceci explique que, jusqu'à la fin de l'esclavage, toute une série de lois vont être promulguées par le pouvoir central. Les assemblées locales comme les Cabildos vont prendre des mesures pour stopper l'hémorragie. L'acte le plus connu à cet égard est le « *Código negro carolino* » publié en 1784, destiné à régir la vie de

(1) Saco, *op. cit.*, t. I, p. 205.

l'esclave noir à Saint-Domingue et élaboré selon le modèle du célèbre Code Noir français des Antilles.

De nombreuses interdictions furent établies afin de décourager les candidats à la fuite. Il fallait éviter tout d'abord que les esclaves ne fussent en possession d'armes qu'ils eussent pu retourner contre leurs anciens maîtres. En 1535, le roi interdit formellement qu'aucun noir libre, ni qu'aucun mulâtre portât des arquebuses, des arbalètes, des épées ou des dagues, si ce n'était lors des poursuites de fugitifs⁽¹⁾. La législation américaine foisonne de ce genre de cédulas royales, destinées à éviter les rixes et les soulèvements. En fait l'on pensait également aux relations entre les noirs des villes ou des plantations, et les fugitifs. Tant en Nouvelle Espagne qu'au Pérou, à Saint-Domingue qu'à Tierra Firme, le législateur métropolitain a toujours eu soin de rappeler cette interdiction au souvenir des administrateurs coloniaux qui éventuellement fermaient les yeux sur les relâchements dans l'application desdites cédulas. Car de nombreuses personnes d'importance aimaient se faire suivre de domestiques noirs armés⁽²⁾. Exception était faite pour les auxiliaires de justice.

Toujours dans le but d'éviter aux noirs de Cuba de succomber à la tentation, les esclaves, hommes et femmes, se verraient interdire en 1732 d'aller à la campagne afin de vendre des denrées comestibles aux paysans sans permission⁽³⁾. L'on ira même jusqu'à exiger que tout noir sortant de la ville fût porteur d'un billet, signé de son maître ou du majordome, où serait fixée la durée de la mission. Sans ce billet, n'importe quel homme libre pouvait l'arrêter et le conduire en prison⁽⁴⁾. Un noir sans maître pouvant se transformer en *cimarrón*, l'on fera obligation aux noirs d'entrer en service à Tierra Firme par exemple en 1575. Cette mesure s'étendait, il est vrai, à tout être humain errant pour éviter le brigandage⁽⁵⁾.

Quant aux *cimarrones* eux-mêmes, on voulut éviter dès 1535 que les autres noirs ne les aidassent en les accueillant, ou en leur portant à manger, sous peine de cent coups de fouet⁽⁶⁾. Si nous

(1) Colección de documentos para la historia de la formación social..., *op. cit.*, vol. I, p. 489-490.

(2) Cedulaario indiano..., *op. cit.*, p. 389.

(3) Catálogo de los fondos cubanos del A.G.I., Séville, 1935, t. II, legajo 423, fol. 98.

(4) Ordenanzas, 27 de abril de 1768, Santo Domingo, in : Código negro carolino, 1784, *op. cit.*, p. 118.

(5) Colección de documentos para la historia de la formación social..., *op. cit.*, vol. I, p. 489-490.

(6) Ordenanzas de 1535, Santo Domingo, in : Código negro carolino, p. 138.

considérons le nombre de décisions prises sur ce point, il semblerait que cette solidarité était courante. Cacher un fugitif fut considéré comme une faute grave passible de sévères punitions dans toute l'époque de l'esclavage. En 1560, à Lima, elles pouvaient aller de cent coups de fouet la première fois, à la castration la seconde, et même à la mort la troisième. Des peines étaient également prévues pour les blancs et les indiens qui prêteraient le même service, tel le bannissement pour les premiers (1). Nous trouvons une cédula identique à peu de chose près en 1575 pour Tierra Firme. En 1768, à Saint-Domingue, les contrevenants noirs étaient menacés de quatre pesos d'amende s'ils étaient libres, et de cinquante coups de fouet s'ils étaient esclaves. L'exil était proposé s'il s'agissait d'un Espagnol (2). On ira jusqu'à appliquer les mêmes peines aux complices qu'aux délinquants, et s'il s'agit de personnes libres, la moitié de leurs biens sera confisquée (3).

Il fallut également réprimer la tendance qu'avaient les noirs libres de Saint-Domingue de faire travailler leurs champs clandestinement par des nègres marrons (4). L'on verra d'un mauvais œil qu'un noir esclave aille à la recherche de fugitifs : cela sera interdit à Saint-Domingue (5).

Afin de détecter tout mouvement suspect, l'on confie au docteur VALENÇUELA le soin d'effectuer des rondes de nuit dans la Lima de 1571 (6).

Tout propriétaire devait dénoncer les fuyards dans un délai fixé sous peine d'amende, et cela pendant toute la durée de l'esclavage (7).

*

Mises à part les mesures préventives, les textes nous présentent une riche collection de mesures coercitives.

D'abord, pour retrouver ces fugitifs, la législation prévoit l'existence de structures adéquates. Le roi confie au gouverneur, aux officiers royaux, aux religieux et ecclésiastiques de Tierra

(1) Colección de documentos para la historia de la formación social..., *op. cit.*, p. 387.

(2) Ordenanzas, 27 de abril de 1768, *op. cit.*, p. 121-123.

(3) Código negro carolino, *op. cit.*, p. 233.

(4) Ordenanzas, 27 de abril de 1768, *op. cit.*, p. 118.

(5) *Id.*, *ibid.*, p. 123.

(6) Carta de los Alcaldes de la sala del crimen de la Audiencia de los Reyes a S.M., 30 de marzo de 1571.

(7) Voir : ordenanzas de 1528-1768, in : Código negro carolino, *op. cit.*, p. 128-129, 123, et Saco, *op. cit.*, p. 161.

Firme le soin d'élaborer des ordonnances qu'il examinera (1). Les *Cabildos* prennent la chose en main, en particulier celui de Lima, qui nomme une commission pour examiner la situation avec le vice-roi et proposer des palliatifs (1634) (2).

En 1528, il est formé à Santo Domingo une compagnie (« *cuadrilla* ») pour la recherche des nègres marrons. Elle sera composée de sept hommes employés à plein temps, et possédera deux chiens méchants. Pour un rendement optimum ces personnes ne pourront passer plus de deux nuits dans la même plantation ou le même moulin à sucre, sauf si cela est nécessaire (3). En 1531 il en sera décidé de même pour toute l'Española : chaque village devra former une compagnie de cinq hommes dirigée par un « *cuadrillero* », avec quelques indiens et quelques noirs comme auxiliaires (4). Les ordonnances de 1535-41-45 prévoient trois compagnies de six personnes plus le chef pour la région de Saint-Domingue. Le financement de l'opération est fixé : une caisse spéciale (*la caja de los negros*) recevra les fonds collectés à partir d'une redevance d'un demi *peso* d'or payé pour chaque noir entrant dans le port. Enfin, en cas de besoin, le chef pourra faire appel à d'autres personnes (5). A Lima, en 1550, l'alcalde Diego PIZARRO est chargé de la recherche des *cimarrones*. Les frais sont à la charge de la Caisse des noirs jusqu'à concurrence de deux cents *pesos* (6). La municipalité décide en 1554 de former une compagnie dirigée par un « *cuadrillero* » aidé par quelques espagnols et des noirs libres (7). En 1557, trois noirs et trois espagnols sont choisis et se présentent devant le *Cabildo* qui leur alloue un salaire de cent cinquante *pesos* par an le 28 mai. Devant leur refus, on l'augmente à deux cents (8).

A Saint-Domingue, sur le tard, en 1768, on comprit qu'il fallait intéresser les *cuadrilleros* au succès de leur mission, d'où une gratification qui leur est attribuée pour chaque prise, en raison de la distance (9). Pour plus de sûreté la Caisse des noirs sera

(1) Colección de documentos inéditos relativos al descubrimiento..., *op. cit.*, t. 52, p. 72-73.

(2) Libros de Cabildo de Lima descifrados por Don Beltrán T. LEE, Lima 1935, libro 23, p. 69.

(3) Ordenanzas de Octubre de 1528, *in* : Código negro carolino, *op. cit.*, p. 133-134.

(4) Colección de documentos inéditos relativos al descubrimiento..., *op. cit.*, t. 64, p. 349.

(5) *Id.*, *ibid.*, p. 141-2.

(6) Libros de Cabildo de Lima, *op. cit.*, libro quinto.

(7) *Id.*, *ibid.*, p. 145.

(8) *Id.*, *ibid.*, p. 613.

(9) Ordenanzas, 27 de abril de 1768, *op. cit.*, p. 116.

pourvue de trois clés que détiendront respectivement l'alcalde ordinaire, le *regidor* doyen ou du mois, et un trésorier nommé annuellement par la municipalité. La contribution est fixée à deux réaux d'argent par tête d'esclave payables à la Noël (1). Des textes de 1784 et 1792 régissent les fonctions de ces *cuadrilleros* à Cuba.

Cependant, il arrive que la bureaucratisation et la mauvaise administration soient un facteur d'inefficacité, c'est du moins l'analyse que fait BOWSER pour le Pérou des XVI^e et XVII^e siècles (2).

A l'occasion, le roi propose qu'une partie des fonds nécessaires pour lutter contre ce fléau soit fournie par les finances royales. SACO assure qu'elle s'élevait à un cinquième, le reste étant à la charge des marchands, des habitants et autres personnes intéressées. Les contributions étaient fixées par le vice-roi, le président de l'Audience, ou l'Audience du district (3). Ce sont les proportions qu'admet le roi en 1571 pour Tierra Firme, à condition que la somme investie par le pouvoir ne dépasse pas les dix mille pesos (4).

La taxe *per capita* dont le montant approvisionnait la Caisse des noirs était passée à Lima à quatre pesos d'or. Sur proposition du Marquis DE CAÑETE, vice-roi, elle sera cependant ramenée à deux pesos (5).

Les *cimarrones* allant aussi grossir les rangs des vagabonds sur les chemins du Mexique, un Tribunal de Hermandad sera créé en 1609 par Luis DE VELASCO [le fils], bien qu'il avoue que le financement sera difficile (6).

Les routes n'étant pas sûres le Marquis DE GUADALCAZAR en 1628 suggère au roi que la garnison de dix soldats chargés de surveiller la route de Vera Cruz que le marquis DE SALINAS avait projeté de monter soit effectivement créée et portée à trente hommes. Les finances royales entreraient pour un cinquième dans le budget, le reste étant à la charge des planteurs et des éleveurs les plus proches des campements des noirs marrons (7).

Enfin, mises à part les compagnies régulières, il arrive que le vice-roi organise des actions ponctuelles, comme le fit le marquis

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 117.

(2) BOWSER, Frederic P. — The African Slave in Colonial Peru, 1524-1650, *Stanford*, 1975, p. 220.

(3) SACO, *op. cit.*, t. I, p. 222.

(4) *Cedulario indiano...*, *op. cit.*, p. 393.

(5) A.G.I., Lima I, doc. 171.

(6) A.G.I., Mexico 27, n° 63, 13/11/1609, fol. 3 a-r, 4 a.

(7) *Id.*, 29, n° 4 D, 3/III/1628, fol. 1 a-r, n° 4, 25/VI/1628, fol. 1 a-r.

DE MANCERA au Pérou en 1641, qui dut envoyer dans les montagnes une troupe qui arrêta plus de soixante personnes (1).

*

Les combats que livreront ces troupes spécialement levées seront souvent âpres. En 1546, la situation à l'Española était critique, à tel point qu'on redoutait un soulèvement général des douze mille noirs de l'île. Le capitaine *cimarrón* Diego DE GUZMÁN attaque un moulin à sucre. Il fallut envoyer trente hommes à Baoruco pour arriver à le vaincre. Sa mort n'arrêta pas les combats puisque l'on chargea deux capitaines avec des fantassins et des cavaliers de réduire les rebelles. Diego DE CAMPO quant à lui possédait cent hommes et brûlait les moulins à sucre. L'amiral gouverneur COLON dut mettre en branle cent cinquante hommes pour les battre. Après une période de trêve, les hostilités reprennent de plus belle. La répression fut sanglante (2). En 1548 le capitaine LEMBA avec cent quarante noirs et une autre bande réfugiée dans les montagnes depuis plus de quinze ans harcelaient la campagne : plusieurs expéditions furent nécessaires pour les réduire à merci (3). A Panama, c'était pire puisque, en 1553, huit cents noirs alliés à des indiens s'étaient retranchés dans les forêts. Trois expéditions furent entreprises en vain. Il fallut que le marquis DE CAÑETE confiât une mission à un grand soldat, Pedro DE URSUA, qui réunit des hommes aguerris, mais en situation obscure, dont le vice-roi voulut bien pardonner les fautes (4). Les Espagnols eurent fort à faire également dans le gouvernement de Cartagena. En 1882, Bartolomé NARVAÉZ fut envoyé contre les palenques, mais il recula n'ayant pas assez d'hommes à sa disposition. D'autres tentatives furent plus heureuses, car elles aboutirent à une reddition négociée. En 1685, après l'assassinat de don Luis DEL CASTILLO Y ARTAGONA, le *Cabildo* vota une participation de mille pesos des habitants, la mobilisation de deux cents hommes de la ville et de deux cents autres de l'intérieur, aux ordres de Mateo PACHECO et don Sancho JIMENO. L'on voit que les mesures prises étaient d'importance, ce qui met le danger en évidence.

(1) A.G.I., Lima 50, n° 8, 8/VI/1641, fol. 56 a-r.

(2) SAGO, *op. cit.*, t. I, p. 190-1.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 196.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 207.

*

Les châtiments étaient sévères. Mais remarquons qu'il était fait une distinction entre les coupables « *bozales* » et « *ladinos* » que l'on retrouve d'ailleurs à deux siècles et demi d'intervalle. Les ordonnances de 1535 de Santo Domingo définissent le terme « *bozales* » : mérite cette appellation tout esclave dont l'arrivée dans l'île ne remonte pas à plus d'un an, en provenance des îles du Cap Vert ou de Guinée. Naturellement il ne saura pas parler espagnol, ou alors il sera « *ladino* ». En général, assurent les ordonnances, les *bozales* tentent toujours de fuir parce qu'ils ne sont pas habitués au travail, ou parce qu'ils croient qu'ils pourront rejoindre leur pays (1). Le *Código negro carolino* réclame l'indulgence pour les *bozales* qui seront châtiés selon leur rusticité et leur degré de malice (2).

La plus commune des punitions était le fouet. On trouvera cet instrument à travers tous les textes répressifs. Les ordonnances de 1528 de Santo Domingo menacent de cent coups de fouet tout *cimarrón* qui n'aurait pas rejoint son poste après quinze jours (3). En Tierra Firme, en 1574, le coupable absent depuis quatre jours de son service aura droit à cinquante coups (4). Faisons un saut de deux siècles : en 1768, à Saint-Domingue, le fugitif sera puni de deux cents coups s'il n'a pas rejoint de *cimarrones*, et de deux cents supplémentaires dans le cas contraire (5). Le *Código negro carolino* de 1784 reprend les termes de l'ordonnance pour Tierra Firme citée plus haut, portant la punition à cent coups pour une absence dépassant huit jours.

La flagellation était souvent accompagnée d'autres sévices. A Tierra Firme, en 1574, il est prévu que le coupable, s'étant absenté pendant plus de huit jours, serait chargé de fers (« *calza* » pour les pieds et « *ramal* » pour le cou) pesant douze livres pendant deux mois. S'il les enlève, il recevra deux cents coups de fouet la première fois et autant la seconde, et la punition sera portée à quatre mois. Le maître lui-même n'avait pas le droit de le soulager, sous peine de cinquante pesos d'amende (6). Le *Código negro carolino* reprendra les mêmes termes deux cents

(1) *Op. cit.*, p. 137.

(2) *Op. cit.*, p. 234.

(3) *Op. cit.*, p. 128.

(4) *Cedulario indiano...*, *op. cit.*, p. 395.

(5) *Op. cit.*, p. 122.

(6) *Cedulario indiano...*, *op. cit.*, p. 395 et *sq.*

ans plus tard, sans que le montant de l'amende dont serait passible le propriétaire indulgent ne soit augmenté (1).

Curieusement l'esclave pouvait être banni. En 1574, l'Audience de Saint-Domingue fait suivre la flagellation du bannissement pour une fuite de moins de trois mois (2). Cette peine est prévue en 1768 pour une seconde fuite, et le *Código* en reprendra les conditions, l'esclave étant alors vendu à un autre maître.

Les mutilations font partie du répertoire des représailles. En 1610 à Cuba, pour mieux reconnaître les fugitifs, on ordonne de leur couper une oreille ou le nez (3). En 1581, le vice-roi Francisco DE TOLEDO de Lima remit en vigueur une décision du marquis DE CAÑETE qui permettait de couper le tendon du pied (« *deszocarlos* » y « *desnerviarlos los carcañales* ») (4). Cette peine avait déjà été retenue en 1574 à Tierra Firme (5). L'on pouvait aller jusqu'à l'émasculatation qui a été pratiquée à Tierra Firme. Le roi s'y oppose cependant dans une cédula de 1540, car, dit-il, en plus d'être une chose indécente (*deshonesta*), elle peut provoquer la mort (6). Or l'on sait que l'esclave représente un capital précieux. Cette pratique n'a pas été abandonnée puisqu'en 1572 Francisco DE TOLEDO reconnaît à Lima que quelques fugitifs ont été castrés sous le marquis DE CAÑETE (7).

On n'a pas toujours hésité devant la peine de mort. Francisco PIZARRO l'avait choisie pour toute fugue qui durerait plus de quinze jours. La reine en 1536 lui recommande plus de modération (8). Cette peine de mort, malgré les interventions royales, ne disparaîtra pas. Les instances administratives locales, plus conscientes du danger que représentait le marronage, y ont recours. En 1574, l'Audience de Tierra Firme, condamna à la pendaison tout fugitif qui en serait à sa deuxième tentative, ou qui aurait rejoint une bande. C'est dire combien la situation était grave (9). La même sanction est précisée dans les ordonnances de Saint-Domingue en 1768 pour tout esclave qui s'absenterait de son service pendant plus de six mois pour rejoindre une bande

(1) *Op. cit.*, p. 232.

(2) *Cedulario indiano...*, *id.*, *ibid.*

(3) *Saco*, *op. cit.*, p. 251.

(4) A.G.I., Lima 28 A, n° 49, lib. II, 16/III/1571, fol. 104 a.

(5) *Cedulario indiano...*, *op. cit.*, p. 399 et sq.

(6) *Colección de documentos inéditos relativos al descubrimiento...*, t. 52, p. 473.

(7) A.G.I., Lima, 28B, lib. IV, fol. 313 r, 24/IX/1572.

(8) A.G.I., Lima 565, 3/XI/1536.

(9) *Cedulario indiano...*, *op. cit.*, p. 395 et sq.

de rebelles ou qui aurait commis un grave délit (1). L'on craignait beaucoup au Pérou l'influence néfaste des nègres marrons sur les indiens, et, chose rare, le prince FELIPE permit aux caciques et aux simples indiens de les faire prisonniers, et même de les tuer en cas de résistance. En plus, lesdits indiens recevront une récompense de trois pesos pour chaque prise (2).

Car il y avait des incitations à la chasse aux fugitifs. C'est ainsi que MARTÍN DE RIBERA réclame son dû au *Cabildo* de Lima pour la prise d'un capitaine de *cimarrones* en octobre 1554, prime qui est prélevée sur la Caisse des noirs. En 1574, à Tierra Firme, pour toute capture de *cimarrón* libre, on offre cinquante (3) pesos et même la possession du fugitif (4).

Nous savons que la condamnation à mort représentait une perte importante pour les propriétaires. Dans les Ordonnances de 1768 de Saint-Domingue, une clause prévoit que si les maîtres ne sont pas complices des délits commis, deux des premiers planteurs nommés par le juge de la cause estimeront la valeur du condamné et le montant, pris dans la Caisse des noirs, serait versé en contrepartie (5). D'après Saco, en ce qui concerne les noirs libres qui auraient rejoint les *cimarrones*, si la peine de mort n'était pas retenue, on les remettait au pouvoir de la ville (6).

*

Certes, il était beaucoup plus facile de s'emparer d'un fugitif solitaire. Nous avons vu que les communautés de *cimarrones* étaient parfois fortement structurées et profondément motivées. La solution à cet épineux problème a été cherchée la plupart du temps dans l'épreuve de force. Mais les obstacles étaient nombreux : meilleure connaissance du terrain, meilleure adaptation, isolement des noirs, organisation habile et détermination profonde des chefs rebelles et de leurs troupes, face au manque de crédits pour les espagnols. La guerre n'était donc pas toujours le meilleur moyen pour pacifier les zones infestées. Les autorités locales durent avoir recours à maintes reprises au compromis. Il s'établissait alors de véritables négociations de puissance à puissance,

(1) *Op. cit.*, p. 122.

(2) Colección de documentos para la historia de la formación..., *op. cit.*, p. 387.

(3) Libros de Cabildo de Lima, libro quinto año.

(4) Cedulaire indiano..., *op. cit.*, p. 395.

(5) *Op. cit.*, p. 119.

(6) *Op. cit.*, p. 223.

ce qui constituait en quelque sorte une reconnaissance des droits de l'adversaire.

Ainsi, à l'Española, le cacique don Enrique avait pris le maquis dans la montagne de Baoruco avec quelques noirs. La guerre dura treize ans et se termina par la signature de la paix en 1533. Enrique s'engageait à capturer les nègres marrons et à les remettre contre gratification (1).

En 1682, le gouverneur de Cartagène promettait de donner la liberté à tous les noirs créoles de la Sierra de María, et de leur concéder des terres. En échange, ils s'engageaient à rendre les esclaves qui avaient fui de la ville, assurés que ces derniers ne seraient pas maltraités à leur retour (2).

Il est vrai que les Espagnols, une fois parvenus à leur but, ne respectaient pas toujours leurs engagements. Lorsque le marquis DE CAÑETE organisa la lutte contre les rebelles à Panama en 1556, il traita avec eux. Il accorda la liberté à ceux qui avaient fui depuis un certain temps. Dorénavant, les *cimarrones* reconnus restitueraient les fuyards à leurs maîtres. Tout noir maltraité aurait la possibilité de se racheter. Les *cimarrones* habiteraient librement dans des villages. Leur chef Ballano consentait à donner des otages en gage de sa bonne foi. Saco ne peut s'empêcher de taxer le vice-roi de perfidie abominable, car il n'hésita pas à s'emparer de Ballano et à l'envoyer en Espagne (3).

Il est des occasions où le roi recommande purement et simplement le pardon. Ce fut le cas à Tierra Firme en 1574. A la suite d'un rapport d'un député de la province précisant que beaucoup de fugitifs accepteraient de rentrer dans la légalité s'ils étaient assurés de la clémence du pouvoir, le souverain décide de se montrer conciliant, dans le but de ramener la paix dans la région et les brebis égarées dans le giron de l'Église. Si ce dernier motif, vu de Madrid, avait son importance, nous savons que les réalités économiques étaient plus prégnantes. Ordre est donné au président et aux auditeurs de l'Audience pour qu'ils facilitent l'expérience et protègent les *cimarrones* qui accepteraient de se rendre dans un certain délai. Pour plus de sûreté, cette cédula sera proclamée à Panama et Nombre de Dios (4). La préoccupation royale avait été plus matérielle à Cartagène en 1540. Le roi reconnaît

(1) Saco, *op. cit.*, p. 162.

(2) BORRERO PLÁ, *op. cit.*, p. 33.

(3) Saco, *op. cit.*, p. 207.

(4) Cedulaario indiano..., *op. cit.*, p. 394.

que cette situation est dommageable à la fois pour les maîtres et pour les indiens qui ont à subir les méfaits des esclaves en fuite. En échange de leur soumission, il leur est offert un pardon total des exactions commises (1). De plus, la guerre est coûteuse pour les maîtres et les finances royales. C'est pour cela que le vice-roi du Mexique recommande en 1608, avec « quelques autres personnes intelligentes » d'user de clémence envers les fugitifs en leur concédant la liberté et le droit de s'installer sur des terres à certaines conditions. Il sera toujours assez tôt pour reprendre la guerre, si les clauses ne sont pas respectées (2).

Le *Código negro* de Saint-Domingue ira plus loin en 1784, puisqu'il donne une occasion annuelle aux noirs de réintégrer la légalité : le jour de l'anniversaire royal. Il leur suffira de se présenter à cette date ou dans les quinze jours la précédant pour que la plus grande partie de leurs fautes leur soit remise. Le législateur mise sur la fatigue psychologique qu'affrontent les noirs aux prises avec la misère de leur vie. Seront exclus du pardon les délits commis deux mois avant la saint-Charles, afin d'éviter tout abus. Mais ce code n'a pas été appliqué et restait lettre morte aux yeux des colons (3).

*

L'Église a joué un rôle important dans ce revirement. Certains ecclésiastiques acceptent de servir d'intermédiaires entre les communautés et le pouvoir colonial. Un religieux fait part au vice-roi Velasco du Mexique des craintes des fugitifs quant à la bonne foi des autorités en cas de reddition. Il ira jusqu'à habiter parmi eux afin de les tempérer et réclame en leur nom la caution du roi (4). En 1686 ce sera également un religieux, Fray Feliz CARLOS DE BONILLA qui écrira personnellement au souverain pour lui faire part du désir des *cimarrones* des palenques de Santa Fe, au Nouveau Royaume de Grenade, de reprendre le chemin de la légalité en payant tribut en échange de leur liberté. Ils souhaitent avoir un prêtre pour les instruire dans la foi et leur administrer les saints sacrements. Ces trois mille fugitifs vivent aux alentours du fleuve Magdalena, importante voie de circulation, d'où l'intérêt d'accepter ces conditions, assure le religieux.

(1) *Id.*, *ibid.*

(2) A.G.I., México 27, n° 57, fol. 2 r, 17/XII/1608.

(3) *Op. cit.*, p. 236.

(4) A.G.I., México 27, n° 57, fol. 5 a, 17/XII/1608.

Cela prouve en tout cas combien les *cimarrones* étaient les eux-mêmes parfois d'une lutte qui devait durer depuis plus de soixante ans ⁽¹⁾.

En 1688, Miguel DE TORO, curé de Tenerife, dans la région de Santa Marta, écrit à l'Audience de Santa Fe pour lui soumettre un problème semblable. Lors d'un voyage près de Cartagène, il avait rencontré des noirs *cimarrones* de l'obédience de Domingo CRIOLLO qui lui demandèrent baptême et confession, et lui avouèrent que, fatigués d'être traqués par les gouverneurs de Santa Marta et de Cartagène, de même que par les indiens, et voulant se séparer des noirs minas, ils accepteraient de revenir à Santa Marta en échange du pardon et de terres pour s'établir. L'Audience de Santa Fe accéda à la demande. Mais les tractations se poursuivirent longtemps, se doublant d'une rivalité entre ecclésiastiques ⁽²⁾. C'est là un bel exemple de l'échec de la reconstitution de la communauté africaine. D'une part, il arrive que les rivalités ethniques soient difficilement surmontables à long terme ; d'autre part, la culture espagnole a déjà fait son œuvre, laissant une marque indélébile dans le cœur de ces hommes qui réclament l'aide des prêtres.

*
* *

Au terme de cette étude, l'on peut affirmer que le marronnage fut une donnée structurelle et non conjoncturelle de l'époque coloniale en Amérique latine, d'où l'ampleur des mesures adoptées par le gouvernement de Madrid. Ces mesures étaient d'autant plus justifiées aux yeux des espagnols qu'en fait les *cimarrones* pratiquaient, sans en être véritablement conscients, un travail de sape de l'économie américaine, et par voie de conséquence de l'économie métropolitaine grandement tributaire du commerce transocéanique.

Sur un plan sociologique, le marronnage est un exemple d'êtres doublement marginaux qui essaient de créer leurs propres normes, de se retrouver en tant qu'individus et de construire des sortes de cités-États avec leurs structures administratives, militaires et religieuses, qui ne sont pas forcément la négation de celles qu'ils fuient, mais qui sont librement choisies et non inéluctablement

(1) Colección de documentos para la historia de la formación..., vol. II, t. II, p. 783

(2) BORREGO PLA, *op. cit.*, p. 38 et *sq.*

subies. Car les fugitifs ne réclament pas tant la reconnaissance de leurs différences avec le groupe dominant qu'un traitement plus humain. C'est ce qui apparaît du moins dans les clauses de tractations. Ce meilleur traitement le gouvernement colonial se voit souvent obligé de l'accorder poussé davantage par des considérations économiques impératives que par humanitarisme, même si cette préoccupation n'est pas étrangère à certains esprits. C'est d'ailleurs dans ce sens que l'on doit comprendre les décisions prises tout au long de l'esclavage pour soulager le sort des noirs.

Mais retenons que le pardon, lorsque la réduction violente est impossible, n'est accordé que dans la mesure où le *cimarrón*, doublement marginal en tant qu'esclave et en tant que fugitif, accepte de revenir à sa première marginalité, c'est-à-dire de réintégrer le cadre fixé par le groupe dominant, légèrement amélioré parfois, d'où il s'est librement exclu.
